

**Association Française des  
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés  
CGPC\***

*\*Association déclarée loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (et textes subséquents)*  
**Membre du Financial Planning Standards Board (FPSB)**

---

## **EXAMEN DE CERTIFICATION**

**21 & 22 septembre 2011**

---

### **Unité de valeur 5**

**Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global**

*Documents à disposition : Néant*

**Durée : 4 heures - Coefficient : 2**

---

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS  
Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23  
e-mail : [info@cgpc.fr](mailto:info@cgpc.fr)  
Web : [www.cgpc.fr](http://www.cgpc.fr)

## **CAS ANDRÉ**

Vous recevez aujourd'hui Monsieur Pierre ANDRÉ qui vous a été chaudement recommandé par son beau-frère, Jacques BERNARD, que vous conseillez depuis longtemps.

La première requête de Pierre ANDRÉ, lorsqu'il vous rencontre, est relative à l'éthique : il a entendu dire par son entourage que vous vous référiez souvent à des principes de déontologie. Il trouve cela rassurant mais voudrait « en savoir plus ». (cf. infra)

L'objet essentiel de ses interrogations porte sur l'utilisation des fonds qu'il va recevoir dans quelques jours lorsqu'il cédera la ligne d'actions gratuites qui lui avaient été attribuées il y a 4 ans et qui viennent de doubler de valeur à la suite d'une tentative d'OPA (cf. infra)

➤ PRÉSENTATION DU CLIENT ET DE SON ENVIRONNEMENT FAMILIAL :

Monsieur Pierre ANDRÉ (56 ans) vit maritalement avec Madame Sophie CHARLES (40 ans).

Il a, d'un mariage soldé par un divorce, 2 enfants de 26 et 24 ans qui sont maintenant totalement indépendants financièrement. Son ex-épouse est remariée et il n'entretient plus aucune relation ni avec elle ni avec leurs deux enfants.

Pierre ANDRÉ et Sophie CHARLES ont un enfant de 8 ans.

➤ ÉLÉMENTS PROFESSIONNELS :

Pierre ANDRÉ est responsable informatique d'une société importante dans le secteur du meuble. Il dirige un projet qui lui garantit 3 ans d'activité. Après, l'avenir est beaucoup moins clair... La société qui l'emploie devra se rapprocher d'un confrère pour atteindre une masse critique essentielle pour faire face aux développements dans les pays émergents. Néanmoins des plans de sauvegarde de l'emploi se profilent à l'horizon...

Son salaire annuel brut est de 200 000 € (160 000 € nets). Il reçoit en outre un intéressement qui se situe habituellement aux alentours de 10 000 € qu'il place soit en SICAV monétaires soit en compte courant rémunéré.

Un organisme spécialisé a effectué récemment une simulation des futures pensions de retraite des cadres de l'entreprise. Pierre ANDRÉ atteindra son « taux plein » à 62 ans et il souhaite partir dès que possible (s'il n'est pas licencié avant !!!) (cf. simulations de retraite en annexe).

Sophie CHARLES n'a pas de ressources régulières : elle est intermittente du spectacle. Son activité lui rapporte bon an mal an 20 000 € nets de charges Elle ne compte sur aucune retraite future et a décidé d'arrêter aux environs de 45 ans.

➤ PROFIL D'INVESTISSEUR :

Pierre ANDRÉ est avant tout un homme « débordé » par ses activités professionnelles. Il ne craint pas le risque mais considère que la gestion d'actifs est une affaire trop sérieuse pour être conduite par un amateur. Il ne se risque donc pas à la Bourse et investit toutes ses économies sur des supports sécuritaires. Il est fier d'avoir traversé, de ce fait, les récentes crises financières « sereinement ».

Pour la première fois de sa vie, il va réaliser une forte plus-value boursière sur des actions gratuites qui lui ont été attribuées il y a 4 ans. Son gain avant impôt sera de 500 000 € qui, après fiscalité de 200 000 €, ressortira à 300 000 €... Voilà ce qui l'a motivé à vous rencontrer. Il n'a jamais disposé d'un tel capital en une seule fois...

➤ SITUATION PATRIMONIALE :

Pierre ANDRÉ a beaucoup voyagé dans sa vie et n'a jamais voulu acheter de résidence principale. Il habite en banlieue parisienne et paie aujourd'hui un loyer de 3 000 € par mois (+ charges 300 €). Il songe à s'installer à Lyon pour sa retraite.

Il a acheté une maison de campagne (résidence secondaire réservée à l'usage familial) qu'il estime à 400 000 €, prix qu'il avait payé il y a 5 ans. Cette maison a été financée par un crédit remboursable in fine de 300 000 €, dont 15 ans restent à courir. Letaux du crédit (assurance incluse) est de 5%.

Ses actions gratuites constituent un actif de 500 000 € avant impôt et de 300 000 € après fiscalité.

Pierre ANDRÉ a souscrit un contrat d'assurance-vie multisupports (30% fonds euro ; 70% actions internationales) qui est nanti au profit de la banque qui a mis en place le crédit remboursable in fine. Ce contrat a une valeur de rachat de 120 000 €.

Dans un souci de prudence et faute de temps pour s'en occuper, Pierre ANDRÉ a placé sa capacité d'épargne des dernières années sur des SICAV monétaires (300 000 €) et des comptes rémunérés (200 000 €).

Sophie CHARLES ne détient aucun patrimoine personnel.

Aucun héritage ne viendra modifier les données indiquées précédemment.

➤ BUDGET FAMILIAL :

Outre les postes de budget déjà évoqués, Pierre ANDRÉ vous indique que son impôt sur le revenu s'élève à 45 000 € par an. Les autres impôts du ménage représentent globalement une dépense annuelle de 5 000 €.

Les dépenses « courantes » peuvent être évaluées à 40 000 € par an sans compter les loisirs dont le budget annuel représente environ 10 000 € par an.

➤ PRINCIPAUX SUJETS ÉVOQUÉS LORS DE L'ENTRETIEN :

**Déontologie :**

Votre interlocuteur n'a guère confiance dans les intermédiaires financiers, quel que soit leur secteur d'appartenance. Il a lu des grandes déclarations de principes sur la conduite que devait avoir un Conseil en Gestion de Patrimoine par rapport à son client mais il s'interroge sur ce qu'est votre engagement personnel.

Pourquoi vous ferait-il confiance (même si les a priori sont favorables) et quelles seront ses voies de recours en cas de différend ?

**Placement du produit de la cession des actions gratuites :**

M Pierre ANDRÉ va recevoir dans quelques jours une somme de 300 000 € (après provision de l'impôt). Il n'a jamais eu devant lui une telle rentrée et s'interroge sur l'utilisation qu'il pourra en faire.

Il ressort de votre discussion que des considérations qu'il n'avait pas imaginées en venant vous rencontrer (perspectives retraite, protection de la famille...) pourraient être prises en compte dans le choix d'une stratégie financière. Vous tombez d'accord sur le fait que votre rapport devra être une conclusion de votre mission de conseil et que les points « périphériques » auront dû être traités préalablement.

En tout état de cause le projet s'inscrit dans une vision à long terme. A noter que Pierre ANDRÉ est inquiet sur les perspectives économiques du monde occidental et qu'il redoute, en particulier, une forte reprise de l'inflation.

**Préparation de la retraite :**

Pierre ANDRÉ ne s'était jamais intéressé à la question jusqu'à ce que vous abordiez le sujet. Il mesure maintenant la perte de rémunération que créera ce changement de statut. Que faire ?

De la discussion il ressort que le ménage aimerait quitter alors la région parisienne pour s'installer à Lyon où ils ont l'un et l'autre de nombreuses attaches. Ne serait-il préférable d'acheter un appartement plutôt que de louer ? Des amis leur disent que l'on peut trouver à Lyon un 100 m<sup>2</sup> pour moins de 500 000 €. ... S'il le fallait, Pierre ANDRÉ pourrait vendre sa résidence secondaire pour laquelle il n'a plus aucun attachement...

En supposant que la question du logement soit réglée, comment trouver des ressources supplémentaires sachant que l'idée d'une poursuite d'activité dans l'entreprise actuelle au-delà de 60 ans paraît assez irréaliste ?

Racheter des trimestres, souscrire un PEL, monter une société de conseil... tout est possible à condition que vous argumentiez vos propositions. Que se passerait-il s'il faisait l'objet d'un licenciement à 60 ans ?

Pierre ANDRÉ insiste sur le fait que son budget de dépenses courantes (et de loisirs !) lui paraît à peu près incompressible. Il va même jusqu'à imaginer que certaines dépenses exceptionnelles pourraient se produire (voyage, mariage du fils, accident de santé...) et il souhaiterait pouvoir disposer d'une « réserve de sécurité », à toutes fins utiles.

**Protection de la famille :**

Quelle serait la situation de Sophie en cas de décès de Pierre ? Il n'y a jamais réfléchi...

Une chose est sûre à ses yeux : il n'a plus aucun lien avec son ex-épouse et les enfants de son premier lit ; il aime sa compagne et son dernier fils et souhaite que tout son patrimoine leur revienne à terme. Quant aux moyens à mettre en œuvre il ne demande qu'à vous entendre...

Lors de l'entretien, vous avez appris que Pierre ANDRÉ bénéficiait d'un contrat de prévoyance collectif qui comporte deux choix possibles : un capital décès pour la veuve ou la compagne, correspondant à 3 ans de salaire, ou un capital minoré (2 ans de salaire) et une rente éducation (15% du salaire annuel) pour l'enfant. Il ne se souvient pas du choix qu'il a fait et vous demande ce qu'il est préférable de demander...

## ANNEXE 1:

### Simulations du montant de la pension de retraite de Monsieur Pierre ANDRÉ selon l'âge du départ

Hypothèses : - permanence des règles en vigueur au jour de l'étude  
- salaire constant jusqu'au dernier jour d'activité

Age de départ en retraite	Montant de la pension annuelle brute
62 ans	68.600 €
63 ans	72.400 €
64 ans	76.200 €
65 ans	80.100 €

## ANNEXE 2

### Calcul rapide de l'Impôt sur le Revenu

Si le quotient (R/N) au titre de 2010...	...l'impôt sera égal à
N'excède pas 5 963 €	0 €
est compris entre 5 964 € et 11 896 €	$(R \times 0,055) - (327,97 \times N)$
est compris entre 11 897 € et 26 420 €	$(R \times 0,14) - (1\,339,13 \times N)$
est compris entre 26 421 € et 70 830 €	$(R \times 0,30) - (5\,566,33 \times N)$
excède 70 830 €	$(R \times 0,41) - (13\,357,63 \times N)$

*(R) : Revenu imposable du foyer*

*(N) : nombre de parts fiscales*

### Barème de l'ISF 2011

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux d'imposition
Inférieure à 1,3 M€	0,00%
Comprise entre 0,8 M€ et 1,31 M€	0,55%
Comprise entre 1,31 M€ et 2,57 M€	0,75%
Comprise entre 2,57 M€ et 4,04 M€	1,00%
Comprise entre 4,04 M€ et 7,71 M€	1,30%
Comprise entre 7,71 M€ et 16,79 M€	1,65%
Supérieure à 16,79 M€	1,80%

### Barème des droits de succession 2011

Tranche	Taux
Jusqu'à 8 072 €	5 %
Entre 8 072 et 12 109 €	10 %
Entre 12 109 et 15 932 €	15 %
Entre 15 932 et 552 324 €	20 %
Entre 552 324 et 902 838 €	30 %
Entre 902 838 et 1 805 677 €	40 %
Au-delà de 1 805 677 €	45 %

## QUESTIONNAIRE (épreuve notée sur 40 points)

### Question 1 : DÉONTOLOGIE

Quelle est votre définition de la déontologie du métier de Conseil en Gestion de Patrimoine ? Quelles sont, en la matière, les contraintes particulières liées à votre future appartenance à CGPC ?

*Question notée sur 4 points*

### Question 2 : ANALYSE DES DONNÉES DU CAS ET DIAGNOSTIC :

Présentez de façon synthétique la situation de Pierre ANDRÉ et de Sophie CHARLES au jour de votre rencontre. Quel est votre diagnostic ?

*Les éléments caractéristiques, l'identification des forces et des faiblesses, la projection des éléments du futur devront être présentés ici et vous permettront de répondre aux questions suivantes.*

*Question notée sur 15 points*

### Question 3 : PRÉPARATION DE LA RETRAITE

Après avoir relu les éléments de l'entretien avec le client que lui recommandez-vous de faire ?

*Question notée sur 6 points*

### Question 4 : RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE LA FAMILLE

Après avoir relu les éléments de l'entretien avec le client que lui recommandez-vous de faire ?

*Question notée sur 6 points*

### Question 5 : ALLOCATION D'ACTIFS RECOMMANDÉE

Après avoir relu les éléments de l'entretien avec le client et répondu aux questions précédentes que lui recommandez-vous de faire ?

*Question notée sur 6 points*

### Question 6 : SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Présentez le bilan patrimonial qui reflèterait vos recommandations et rédigez une synthèse de votre conseil montrant la globalité de votre approche.

*Question notée sur 3 points*